

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION

I – 1

Monsieur le Proviseur ouvre la séance et rappelle la date du 13 octobre pour les élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration.

Validation du PV du 15 juin 2017 :

- Approbation à l'unanimité du PV du Conseil d'Administration du 15 juin 2017

Validation du PV du 10 juillet 2017 :

- Approbation à l'unanimité du PV du Conseil d'Administration du 10 juillet 2017

Questionnement de Monsieur le Proviseur sur le besoin d'une commission permanente s'il n'y a pas de sujet pédagogique à l'ordre du jour.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

II – AFFAIRES FINANCIERES

II – 1

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer les conventions suivantes pour l'année 2017-2018 :

Mise à disposition temporaire des piscines municipales

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Mise en œuvre d'actions de prévention contre les drogues et les conduites addictives dans le cadre du projet MILDECA

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Salon EDUCADO : salon sur l'orientation et la formation des élèves
Monsieur le Proviseur ajoute que l'adhésion est de 110€

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Conventions avec les Grandes Ecoles pour organiser les concours

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Convention lingerie de gré à gré avec le lycée Saint John Perse pour le traitement du linge des ATTEE

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

Convention à caractère pédagogique : signature donnée au chef d'établissement de valider toute convention à caractère pédagogique, sans incidence financière et sans mise à disposition de locaux dans le respect du principe de spécialité qui prévaut aux EPLE pour 2017-2018

Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

GRETA SUD AQUITAINE

Admission en non valeur de créances antérieures

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 3

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

V – CARTE SCOLAIRE

V – 1

Questions diverses

Monsieur Le Proviseur Adjoint explique que pour enrichir le tronc commun en EPS, il est possible de compléter l'ensemble des activités de l'EPS obligatoires par une activité nautique, sauvetage, et course d'orientation.

La course d'orientation peut s'organiser sur l'établissement mais aussi sur des espaces reconnus et plus éloignés. Il n'y a pas de coût financier pour l'établissement, les transports étant pris en charge par le conseil régional.

En ce qui concerne l'activité nautique, le financement de la location de la ligne d'eau reste à la charge de l'établissement.

Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 0 = Accord à l'unanimité

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

VII – VIE SCOLAIRE

VII – 1

Questions diverses

Monsieur Le Proviseur demande à ce que les différents déplacements s'effectuent sur des cheminements reconnus et sécurisés.

Une question est émise au sujet de la sécurité boulevard Barbanègre.

Monsieur Le Proviseur rappelle que la mairie a effectué des aménagements.

Monsieur le Gestionnaire répond à une question sur la restauration, en rappelant que celle-ci est victime de son succès avec une forte augmentation du nombre de convives.

Monsieur le CPE explique qu'il y a de 1 000 à 1 200 couverts jusqu'à 12h45. Une chute de choix intervient à cette heure-là. Il est demandé à l'ensemble des intervenants d'être attentifs à ce que prennent les élèves et à agir pour recharger.

PRONOTE : La procédure est en train d'être finalisée pour les élèves.

Au sujet des soirées organisées à l'hippodrome par les CPGE, Monsieur Le Proviseur rappelle que l'établissement ne cautionne pas l'ensemble de ces soirées.

Monsieur Le Proviseur expose l'incompréhension de certaines familles par rapport aux règles édictées depuis plusieurs années sur les voyages scolaires. La règle de « un voyage par an par élève » doit être respectée.

Monsieur Le Proviseur Adjoint ajoute que tout le monde doit défendre cette règle.

Monsieur Le Proviseur regrette une mauvaise information de la part de l'établissement et des organisateurs des différents voyages auprès des familles.

À partir de 2018, seules les calculatrices programmables disposant d'une fonctionnalité mode examen seront autorisées lors des épreuves du baccalauréat (les autres pourront être considérées comme des tentatives de fraude). Cela pose question pour les élèves qui devront acheter une calculatrice spécifique juste pour passer le baccalauréat (et qui n'en auront parfois plus besoin après).

Monsieur le Proviseur propose qu'une réflexion soit menée au sein de l'établissement pour étudier la mise en place de solutions alternatives à l'achat par les familles, au moins pour les élèves qui passeront le baccalauréat cette année.

Une journée d'intégration des secondes a été mise en œuvre par la MDL avec l'accord du Conseil d'Administration et la contribution de l'établissement (participation des personnels).

Le bilan est très positif malgré des conditions météo moyennes.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

VIII – PEDAGOGIE

VIII – 1

Les résultats du bac sont très satisfaisants ainsi que les résultats des concours pour les CPGE.

Un rapide bilan de rentrée est fait par Monsieur Le Proviseur Adjoint. Tous les élèves ont l'ensemble de leurs cours. Les emplois du temps sont maintenant définitifs, même si quelques problèmes de changement de salles subsistent. On remarque un étirement dans le temps des inscriptions et des arrivées tardives dans les classes. Il est également difficile en seconde de satisfaire pleinement les choix au sujet des enseignements d'exploration. Il est important de rappeler que les enseignements d'exploration ne sont nullement déterminants en ce qui concerne l'orientation en fin de seconde.

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU : 25 SEPTEMBRE 2017

IX – QUESTIONS DIVERSES

IX – 1

Le problème de la vaisselle en copolyester est évoqué par les Représentants des parents d'élèves.

Ils font part d'une étude commandée par la ville de Bordeaux qui révèle la présence de traces de Bisphénol A pourtant interdit dans les contenants alimentaires depuis 2015.

Monsieur le Représentant de la Région explique que plusieurs lieux de test ont été mis en place, qu'un établissement l'utilise depuis 8 ans, qu'il faut continuer l'expérimentation. Il estime qu'aucune étude n'arrive à une conclusion claire, que le problème de santé n'est pas prégnant, au contraire de l'amélioration des conditions de travail des agents de la région.

Les Représentants des parents d'élèves et des personnels enseignants rappellent qu'il est paradoxal qu'un service public fasse la promotion du « plastique » lorsque la tendance actuelle est au rejet des dérivés du pétrole et qu'il existe des solutions alternatives à la vaisselle en porcelaine, comme par exemple l'emploi d'une vaisselle en verre trempé léger.

Vote pour la poursuite de l'expérimentation :

Pour : 10 Contre : 6 Abstention : 5

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur Le Proviseur lève la séance à 20h00.